

Communiqué

Exploitation d'une carrière à Cap Brûlé LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC DÉNONCE LE PROJET

(Québec, le 2 septembre 2004) – En appui à la MRC de La Côte-de-Beaupré, les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dénoncent le projet de carrière de granit au Cap Brûlé, lequel risque d'avoir un impact visuel négatif sur le paysage visible à partir des navires de croisières en partance ou en provenance du Port de Québec et passant à moins de 700 mètres du Cap Brûlé. Ce projet de carrière menace ainsi les potentiels récréatifs et touristiques de la MRC de La Côte-de-Beaupré en plus d'aller à l'encontre du schéma d'aménagement et du plan d'aménagement de la MRC.

Cette prise de position résulte de la réalisation d'une simulation visuelle faite pour le compte de la CMQ et présentant l'impact de l'actuel projet de carrière de 10 hectares, lequel fait partie d'un bail d'exploitation de matières minérales de 59 hectares accordé en vertu de la Loi sur les mines.

La CMQ demande ainsi au ministère de l'Environnement du Québec d'annuler le certificat d'autorisation émis précédemment. La Communauté demande également au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et au ministère de l'Environnement du Québec de soustraire le territoire non organisé de Sault-au-Cochon, territoire sur lequel serait située la carrière, à l'exploitation des carrières, sablières et mines à ciel ouvert.

Enfin, les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec demandent qu'une rencontre soit organisée entre le président de la CMQ, le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et le ministre de l'Environnement afin que les ministres soient sensibilisés à la problématique en cause et qu'ils se prononcent sur les suites qu'ils entendent donner à la présente demande de la CMQ.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte
Coordonnateur aux communications et aux consultations
641-6250, poste 1210